



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E

Sessions de travail 2 et 3 : anniversaire des pactes internationaux
Intervention de la délégation française

Alors que nous célébrons cette année le cinquantenaire des deux Pactes internationaux de droits de l'Homme (pacte international sur les droits civils et politiques et pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels), la situation des droits de l'Homme connaît une dégradation au niveau international et dans la zone OSCE, avec un raidissement intérieur dans certains Etats participants et une instrumentalisation de la lutte contre le terrorisme par plusieurs pays, pour justifier des restrictions à la liberté d'expression, à la liberté de réunion et d'association ou encore à la liberté de religion. Des journalistes, des avocats, des responsables d'associations sont arrêtés, parfois torturés. Les activités des organisations non gouvernementales sont entravées.

Face au danger du recul, nous devons préserver l'universalité des droits de l'Homme, consacrée par des traités internationaux auxquels nous avons souscrit librement. Il en va de notre responsabilité commune. L'OSCE, avec son approche inclusive et large du concept de sécurité, et ses institutions autonomes, a un rôle particulier à jouer à cet égard. Il ne peut y avoir de stabilité et de sécurité durables sans respect des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'Etat de droit.

Dans notre lutte contre l'intolérance et les discriminations, nous avons besoin d'une approche inclusive et universelle, couvrant toutes les formes de discriminations. Nous ne devons pas céder à la tentation d'une approche fragmentée, qui alimenterait la concurrence entre les différentes formes de discrimination, et n'est conforme ni à la lettre ni à l'esprit des engagements pris dans le cadre de l'OSCE.

Nous devons aussi lutter ensemble pour les droits des femmes, sur lesquels pèse une tendance à la régression. La recherche d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes passe notamment par l'autonomisation économique des femmes et leur accès aux droits sexuels et reproductifs. Mais nous ne devons pas négliger d'autres formes de discrimination, y compris celles qui frappent encore trop souvent les personnes LGBTI.

Nous poursuivons avec détermination notre combat pour l'abolition universelle de la peine de mort. Car si le nombre de pays ayant aboli la peine de mort ou établi un moratoire augmente, cette pratique ne connaît aucun recul. Pire, certains Etats participants parlent à présent de la rétablir.

Nous souhaitons que le HDIM soit l'occasion d'un bilan sincère de la situation des droits de l'Homme dans notre région, l'occasion aussi d'engager un dialogue constructif sur nos engagements respectifs, afin de contribuer ensemble à leur renforcement.